

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2013**

L'an 2013, le 17 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian Bago, Maire, en présence de Madame Louisa Loyer, Maire-Adjointe, de Messieurs Armand Dedieu et Georges Masfranckx, Maires-adjoints, de Madame Anne Bernstein, de Messieurs Gérard Barrier, Jean-Pascal Descamps et Dominique Fasse formant la majorité des membres en exercice.

Madame Dorothee Boudine absente excusée

Monsieur Michel Noirault absent excusé, pouvoir pour Madame Louisa Loyer.

Madame Catherine van Isacker †

Le secrétaire de séance est Monsieur Jean-Pascal Descamps.

Monsieur Bago, Maire, énonce l'ordre du jour

### **1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 7 juin 2013.**

### **2. Fête de la Pomme du 10 novembre 2013-09-23**

Cette fête aura lieu cette année à Bréançon, place de l'Église. Madame Marie-Claude Bago informe qu'une réunion animée par Martine Baudin Maire de Berville (association « Connaître et Protéger la Nature ») aura lieu le 25/09 pour préparer la manifestation. Une lettre d'information a été distribuée aux bréançonnois leur expliquant les besoins en bénévoles.

La manifestation sur la place de l'Église, comprend un concours de dégustation de cidre, la plantation d'un pommier, un repas le dimanche midi, un diaporama sur les chouettes chevêches, des stands. La rue du Moulin sera fermée et réservée au stationnement pour l'occasion.

### **3. Décision Modificative au Budget 2013**

Certaines dépenses et recettes n'ont pas été inscrites au Budget Primitif 2013. Il s'agit notamment des frais d'honoraires d'avocat pour le Conseil d'État, l'achat du terrain pour les travaux du carrefour entre la rue de l'Église et la rue du Moulin, les travaux de plomberie au Presbytère, qui seront compensés par des Taxes Locales d'Équipement et des remboursements comme les frais du verger de Madame Sauret.

Ainsi Monsieur Dedieu propose de délibérer sur une Décision Modificative au Budget 2013 :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif 2013 de la commune de Bréançon ;

Monsieur Dedieu, premier maire-adjoint, propose au Conseil Municipal une Décision Modificative pour l'exercice 2013 afin d'ajuster les dépenses et les recettes des

sections de fonctionnement et d'investissement dont les montants sont repris ci-dessous :

Section de fonctionnement :  
Dépenses supplémentaires : 1 143,25€  
Recettes supplémentaires : 1 143,25€

Section d'investissement :  
Dépenses supplémentaires : 4 775,11€  
Recettes supplémentaires : 4 775,11€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la Décision Modificative.**

#### **4. Syndicat Intercommunal d'Électricité et des Réseaux de Câbles du Vexin**

Monsieur Christian Bago, Maire, propose d'inscrire la rue de Montmirey au Rosnel (150 mètres) et la rue du Sausseron au Fay (150 mètres) au programme de travaux 2014-2016. Ainsi la quasi-totalité des lignes sera enterrée, la commune de Bréançon fera partie des communes prioritaires pour le haut débit et la pose de fibre optique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune au programme de travaux 2014-2016 du SIERC.

Monsieur Bago informe le Conseil qu'il va demander un report de paiement pour les travaux ayant été réalisés cette année car les finances communales actuelles ne permettent pas de régler la facture de 31 100€. Ainsi, ce report sera acté dans le registre des délibérations pour que la prochaine équipe municipale prenne en compte cette dépense dans le budget 2014.

#### **5. Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande d'adhésion au S.I.M.V.V.O. de la commune de Frémécourt et de l'acceptation de ladite adhésion par le comité syndical réuni le, 27 juin 2013.

**Le Conseil, après en avoir délibéré,  
DECIDE D'ACCEPTER A L'UNANIMITÉ**  
L'adhésion au. S.I.M.V.V.O de la commune de Frémécourt.

## **6. Évacuation des Eaux Pluviales de l'école de la Murette.**

Monsieur Christian Bago rappelle aux Conseillers que les eaux pluviales de l'école sont rejetées en partie dans une cuve de 25 000 litres. Puis une pompe les envoie dans le réseau communal rue de la Liberté.

Le fonctionnement de cette pompe n'étant pas automatique, Monsieur Guiheux, agent communal, doit surveiller régulièrement le niveau de remplissage de la cuve et mettre en place la pompe si nécessaire.

Dernièrement, par trois fois, suite à de très fortes pluies, le pompage a été fait tout juste avant que la cour de l'école soit inondée avec le risque que l'intérieur des classes soit impacté aussi.

Si cela se produisait lors des périodes d'absence de Monsieur Guiheux (congés ou autres), la situation deviendrait critique.

La solution serait donc la mise en place d'une pompe automatique. Monsieur Bago propose donc de demander des devis pour éventuellement prévoir les travaux en 2014.

Une autre difficulté est le rejet de 50% des eaux de pluie du restaurant scolaire dans une cuve de 5 000 litres qui est vidangée régulièrement par l'agent communal. Monsieur Bago propose de raccorder cette cuve avec celle de 25 000 litres et ainsi procéder au pompage automatique de toutes les eaux de pluie.

Par conséquent, Monsieur Bago va faire établir des devis afin que les travaux puissent être pris en compte dans le Budget Primitif 2014 par la nouvelle équipe municipale.

## **7. Ferme du Rosnel**

La société M Investissement a déposé une demande de Permis de Construire en août pour la transformation de la ferme du Rosnel en 12 logements. Monsieur Bago, après avoir distribué un document de synthèse sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner, explique que la commune ne peut pas préempter un bien sur une demande de Permis mais sur un acte de vente de ce bien et après réception en mairie de la DIA - Déclaration d'Intention d'Aliéner- envoyée par le notaire

Monsieur Armand Dedieu émet un doute sur la possibilité de faire une demande de Permis de Construire sur un bien dont on n'est ni propriétaire, ni mandataire, ni indivisaire.

Si la demande de Permis est accordée, l'acte de vente aura lieu et la commune sera en mesure d'exercer éventuellement son droit de préemption.

Actuellement, le dossier est incomplet et ne pourra être instruit sans un certificat de conformité au niveau de l'assainissement.

Les élus s'étonnent de l'absence de permis de division cadastrale du terrain pour les 12 logements. Certains lots étant de taille conséquente, il faudrait pouvoir contrôler la subdivision des lots dans la copropriété (cas du lotissement « l'Orée du Bois » au Fay.) Actuellement, le projet ne prévoit pas de règlement de copropriété.

Monsieur Bago termine son exposé en précisant que Monsieur Musement, instigateur du projet, souhaitait présenter son projet au Conseil Municipal mais sa demande de Permis ayant eu lieu dans le même temps, cette rencontre ne présente plus d'intérêt.

## **8. Affaire M Mme Pesch/ Bréançon**

### **Recours au Conseil d'État**

L'avocat désigné par notre Protection Juridique, représentant la commune de Bréançon, a établi un mémoire en défense. Il a informé Monsieur Bago que le dossier ayant franchi le cap de l'admission, cela signifie que le Conseil d'État a jugé l'un des moyens de cassation sérieux.

Les premiers frais d'honoraires de notre avocat s'élèvent à 2 980€/TTC, 2 135€ nous sont remboursés par notre assurance, le solde est à la charge de la commune soit 835€.

### **Surlargeur D64 du Conseil Général**

Monsieur Pesch a envoyé une proposition au Conseil Général pour le rachat de la surlargeur de la D64 à l'entrée du village. Or ce terrain pourrait devenir prochainement un départ de chemin de randonnée du PNR, de plus le chemin rural existant débouchant sur la surlargeur permet le passage d'engins agricoles.

Le Maire soumet au vote la possibilité de vendre le délaissé à Monsieur et Madame Pesch : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse cette vente à 6 voix contre 2.

Monsieur Gérard Barrier n'a pas souhaité participer au vote

## **9. Aménagement du Carrefour rue de l'Église**

Les travaux sont actuellement en cours et seront achevés pour la manifestation « Auto rétro » du 29 septembre.

Messieurs Christian Bago et Georges Masfranckx proposent, afin d'assurer la protection des piétons et des enfants des écoles, la mise en place de barrières de sécurité à croisillons sur le trottoir. Après distribution des photos de ces barrières, la majorité des élus, soit 7 voix contre 2, s'opposent vivement contre ce projet car les barrières dénatureraient le village.

Monsieur BAGO informe le Conseil qu'il a fait légèrement modifier l'espace du trottoir pour permettre la mise en place d'un abribus. Celui proposé par le Conseil Général étant trop imposant, le choix sera laissé au futur Conseil Municipal

Toutefois, Madame Louisa Loyer rappelle qu'elle a d'autres modèles possibles à présenter, elle nous en fera part lors de la prochaine réunion avec le coût fourniture + pose, et le dossier sera laissé à disposition de l'équipe élue en 2014.

## **10. Cession de la voirie du lotissement de l'Orée du Bois**

Suite au courrier de l'aménageur du lotissement, Monsieur Geysens, daté du 17 mai 2013, concernant la cession des équipements à la Commune, Monsieur Christian Bago souhaite constituer une Commission Communale de 3 à 4 personnes pour faire le point sur place. En effet, plusieurs problèmes se posent :

- Un candélabre est endommagé
- Absence de plan des réseaux enterrés
- Absence de place de stationnement pour personne à mobilité réduite

- Non-respect du règlement de la copropriété.
- Absence de correspondant du conseil syndical qui n'est pas constitué

## 11. Divers

**a. Taxe de séjour** : un nouveau gîte ayant vu le jour sur la commune, Monsieur Armand Dedieu s'intéresse à une éventuelle Taxe de Séjour. Avec l'offre de Chambres d'hôtes, Bréançon pourrait prétendre au paiement de cette taxe par les touristes. Les membres du Conseil pensent néanmoins qu'il est un peu tôt pour envisager cette taxation et qu'elle fournirait une contrainte supplémentaire pour les logeurs.

**b. Logement au Presbytère** : Un nouveau locataire en provenance de Cormeilles-en-Vexin a emménagé au 2<sup>ème</sup> étage depuis le 15/09/2013.

**c.- Les jeunes méritants de Bréançon** : Le conseil a décidé de mettre à l'honneur dans le futur bulletin municipal de 2014 deux jeunes :

BENOIT GUILLAUME du Bourg pour l'obtention du baccalauréat S avec mention Très Bien

EWA PILATH du Bourg, championne de France 2013 d'équitation

**d. Nouveau canton 2015** : Un projet de décret prévoit le redécoupage des cantons. Bréançon dépendrait ainsi du canton de Pontoise, avec pour chef lieu de canton la ville de Pontoise. Le Conseil Général réagit vivement car ce décret coupe le Vexin en deux. Or le principal critère est que les nouveaux cantons doivent représenter environ 50 000 habitants

La réunion des Communautés de Communes de Vexin Val de Seine, Vexin Centre et Vallée du Sausseron permettrait d'atteindre ce seuil. Une contre-proposition va donc être présentée à l'assemblée départementale et aux services de l'Etat

### **Place de la Mairie** :

#### **.Rappel:**

Suite à la demande de parents d'élèves, ont été intégrés dans les travaux d'aménagement de la mairie, un banc et une corbeille (de couleur bleu comme les boules) que nous avons réceptionnés en 2012 et que nous n'avons pu mettre en place car nous n'avions pas de tarière pour faire les trous.

Messieurs Christian BAGO et Georges MASFRANCKX informent le Conseil que dans la cadre des travaux de la rue de l'Eglise, l'entreprise DTP2I chargée de poser avec une tarière les panneaux de la signalétique routière accepte gracieusement de nous poser ce matériel. Messieurs Christian BAGO et Georges MASFRANCKX proposent au conseil un emplacement devant la mairie

Après délibération le conseil municipal par 7 voix contre 2 se prononce contre leur installation sur la place de la mairie pour des raisons d'esthétique (couleur) et d'encombrement.

Ce matériel sera donc laissé à disposition de la future équipe municipale en 2014.

f. **Auto-rétro 2013** : La manifestation qui aura lieu le dimanche 29 septembre demandera la même organisation que l'an dernier. Des barrières et des feux tricolores seront mis à la disposition de l'association le vendredi soir pour la signalisation des routes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.